



Association de Directeurs, Cadres de direction
du secteur social, médico-social et sanitaire

Site ADC a-d-c.fr

Adresse administrative : ARELIA 87 bis, avenue du Général Leclerc – 54000 NANCY

E-mail : adcregions@gmail.com

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ADC -NOVEMBRE 2020- SEGUR OU PAS ?

Notre Association s'est manifestée dès le mois de mai pour signifier aux autorités gouvernementales que les choix faits pour les hospitaliers au regard de la crise COVID étaient inégaux et qu'ils compromettaient, à terme, le fonctionnement de nos établissements. Par une augmentation de salaire aux seuls hospitaliers et à diplôme équivalent, le « Ségur de la santé » impacte gravement la capacité de recrutement des structures du social et du médico-social pour les métiers du soin, infirmier(e)s et aides-soignant(e)s notamment.

Nous pensions alors qu'il était important de faire valoir cette position au plus tôt, conscients des effets iniques des choix annoncés. Certains nous ont rétorqué que c'était un principe de base du fonctionnement traditionnel de notre secteur qui veut que les textes passent d'un champ à l'autre en quelques mois, et qu'en conséquence il était inutile de s'inquiéter... Et de nous questionner : « *Comment pourraient-ils (nos gouvernants) ne pas considérer l'entière du champ sanitaire, social et médico-social ?* »

Aujourd'hui notre réponse s'impose... Comme ça ! C'est-à-dire comme ils le font aujourd'hui !

Une revalorisation salariale pour les seuls soignants de la fonction publique hospitalière et toujours rien de prévu pour les autres professions et les autres champs, notamment celui du médico-social, sauf à considérer un léger soubresaut dans les EHPAD et les établissements de santé du privé ! Et pourtant.... Ne devrait-on pas citer un principe de base du Code du Travail (article L.3221-4) : « à travail égal, salaire égal » ?

Nous pouvons tenter d'interpréter ou analyser cette position, c'est une démarche rapide : le choix du soin (le fameux « cure ») sur le prendre-soin (le pauvre « care ») ... Serait-ce pour compenser le mépris du Gouvernement pendant les longs mois de lutte des hospitaliers avant la pandémie et qui n'intéressaient personne en haut lieu ?

Il n'est pas interdit de le penser !

Aujourd'hui, les esprits s'échauffent devant tant d'injustice : des organisations syndicales de salariés organisent des manifestations ; des associations du handicap dénoncent l'absence de considération ; des départements votent des motions... et nous entendons, si on prête bien l'oreille, que quelque chose serait prévu pour... 2022 !!!

De qui se moque-t-on ?

Nombre de structures du médico-social ne pourraient se passer des professions du soin et du nursing, notamment celles qui sont tarifées par les ARS. Mais à ce jeu-là, il ne faudrait pas oublier non plus celles présentes dans des établissements et services financés par les Conseils Départementaux, les Cohésions Sociales...L'abnégation et le dévouement ne peuvent pas être les seules motivations des professionnels à aller au travail !

Nombre de structures sont déjà à flux tendu dans leur gestion en ressources humaines, dans la gestion des CDD mais également, et c'est très grave, des CDI.

Nombre d'acteurs, dont nous sommes, refusent de se laisser hypnotiser par des promesses prévues pour l'année qui sera marquée par l'élection présidentielle, période riche en promesses s'il en est !

Notre position n'a rien de l'expression d'un lobbying communautariste, elle n'est pas une contestation a priori, n'a pas le caractère d'une posture syndicale, n'est pas une revendication de plus...

Elle se veut être le simple témoignage d'acteurs du terrain, incontournables dans leurs missions, qui vont se retrouver dépourvus de leurs ressources humaines pour assurer leur mission auprès de ceux qui leur confient leur quotidien, notamment les soins nécessaires, dans la bienveillance qui leur est due !

Nous souhaitons donc un acte fort du Gouvernement à notre intention et qui marquerait, a minima, sa reconnaissance d'un secteur trop souvent méprisé : le temps des promesses est révolu.

D'ailleurs ce qui est « sûr » en français se dit « Segur » en Catalan, notamment du côté de Prades dans les Pyrénées Orientales, Monsieur CASTEX ne peut l'ignorer...

Donc pour le social et le médico-social : Segur ou pas ?

Jacky CLAVEL

Vice-Président en charge des Régions

Betty CHAPELIER

Vice-Présidente en charge du Politique

Daniel CARASCO

Président